



UN ENTRETIEN AVEC...

William Nahum

**Président du Conseil Supérieur de
l'Ordre des Experts-Comptables**

"Le lancement de l'IPAO"

L'IPAO a été officiellement lancé le 15 septembre en présence de N. Sarkozy. Pouvez vous nous rappeler les fondements de cette création de ce nouvel Institut ?

W. Nahum : L'origine de cette création est le constat d'un manque flagrant de contacts entre tous ceux qui travaillent sur les métiers de la comptabilité qu'ils soient professionnels libéraux, salariés, fonctionnaires ou universitaires ...

Cette absence de coordination est très préjudiciable en termes de valeur ajoutée que la Profession Comptable, dans son acception la plus large pourrait apporter. Nous pouvons constater un certain retard de la France dans le domaine de la production comptable. Nous avons donc souhaité créer un espace commun à la fois de contacts, de recherche et de production dans le domaine comptable. Ce projet a été adopté par le CSO dans son bureau du 25 mars dernier ce qui est preuve d'un esprit de grande ouverture de la part des confrères.

Comment cet Institut va-t-il fonctionner ?

L'Ipao est ouvert à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la comptabilité. Les membres seront des comptables / directeurs financiers d'entreprises, des universitaires français et étrangers, des contrôleurs de gestion... Il leur sera demandé d'avoir un diplôme ou une expérience équivalent à celui de l'expertise comptable. Nous avons constitué un comité de parrainage auquel ont été confiées des personnalités proches de la profession et nous avons des représentants des 4 familles que sont : les experts comptables, les professionnels du privé, les représentants de la comptabilité publique et les universitaires. (cf encadrés ci joints)

Vous avez parallèlement annoncé la création de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières. Comment les deux structures s'articulent elles ?

L'Académie sera le bras armé de l'IPAO. L'Académie regroupera de droit les membres de l'Ordre, les membres de l'IPAO mais aussi des personnes qui ne pourraient pas faire partie de l'IPAO mais qui souhaiteraient travailler dans le domaine de la comptabilité.

La vocation de l'Académie est de conduire des travaux de recherche sur des thèmes liés à la comptabilité et de publier. L'Académie a d'ores et déjà constitué 6 groupes de travail (cf encadré).

La finalité de ces travaux n'est pas de normaliser des prises de position mais d'aider les confrères dans la mise en œuvre ; il y a une forte démarche de « benchmarking » à la base des travaux de l'Académie pour faire émerger les bonnes pratiques.

Comment vont fonctionner les groupes de travail : réunions, forums, contributions ?

Les groupes de travail sont tous pilotés par un petit groupe de professionnels et animés par un tandem expert-comptable–professionnel associé.

Un cahier des charges est élaboré avec des exigences de calendrier et de résultat. L'accès aux groupes de travail est ouvert à tous les membres de l'Académie, qui peuvent s'impliquer dans les travaux à des degrés divers (participation physique aux réunions, contribution sur les intranets dédiés à chaque groupe,...) et dans tous les cas bénéficier des productions et services développés par l'Académie.

Ne craignez vous pas que l'IPAO soit compris comme étant un outil de lobbying ?

Si son but premier est bien de créer de la valeur ajoutée pour nos métiers et de favoriser les échanges et la visibilité de la « filière » comptable et financière par une réflexion commune sur des sujets qui intéressent de près toutes ces professions, l'IPAO pourra exercer –et exercera j'espère- un pouvoir d'influence.

Celui-ci sera fondé sur la qualité des travaux et productions de l'Académie, qui feront l'objet d'une diffusion régulière aux institutions professionnelles et techniques internationales. De ce fait, l'IPAO pourra par exemple apporter des contributions aux réflexions des pouvoirs publics au plan national ou international.

Combien visez-vous d'inscrits à terme ?

L'objectif visé est d'atteindre 50 000 membres à dix ans. Cette montée en charge sera progressive, au fur et à mesure que les travaux et services liés à l'Académie se développeront et que sa notoriété augmentera.

Quelles sont les ressources dont disposeront l'IPAO et l'Académie ?

Le CSO mettra ses moyens et toute sa logistique à leur disposition. La contribution qui sera demandée lors de l'inscription à l'IPAO d'une part et à l'Académie d'autre part est de 80 euros, **sachant que toute inscription à l'IPAO dispense des droits d'entrée à l'Académie**. Mais bien évidemment pour les membres de l'Ordre, la participation est d'office et gratuite.

Au-delà nous comptons sur les contributions en temps des participants aux groupes de travail qui seront tous des bénévoles.

Comment les professionnels intéressés peuvent-ils se renseigner ou adhérer ?

Nous avons ouvert un site internet <http://www.ipao.net>, qui rassemble toutes les informations sur le projet, offre la possibilité d'adhérer en ligne et abrite l'espace dédié aux travaux de l'Académie (par ailleurs directement accessible sur <http://www.lacademie.info>).

Très bientôt les adhérents auront accès sur ce site à des newsletters et à des forums de discussion sur les thématiques transversales d'actualité.

GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACADEMIE	
<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail N° 1 : La détermination de la juste valeur des actifs selon le référentiel IFRS	<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail N° 4 : Les bonnes pratiques en matière de développement durable
<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail N° 2 : La dématérialisation des documents comptables, du concept au management de projet	<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail N° 5 : Le rôle des professionnels de la comptabilité, de l'audit et de la finance dans le gouvernement d'entreprise
<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail N° 3 : Les rapports des présidents de sociétés anonymes – application de la Loi de Sécurité Financière : les pratiques des PME en 2003 et les évolutions souhaitables	<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail N° 6 : La gouvernance associative

Représentent les experts-comptables :	Représentent la Comptabilité publique :
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Philippe GILNICKI, Vice-président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean BASSERES, Directeur Général de la Comptabilité publique
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean-Louis MULLENBACH, Président délégué de l'Observatoire de la Qualité Comptable 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean-Jacques FRANCOIS, Trésorier Payeur Général – Agence Comptable Centrale du Trésor
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur William NAHUM, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Bernard ZUBER, Conseiller à la Cour des Comptes
Représentent les organisations professionnelles :	Représentent les Universitaires :
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean-François BOSQUET, Président de l'Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick BOGACKI, Directeur Général Adjoint de ESC Reims Management
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Pierre MASSOT, Secrétaire Général de l'Association des Directeurs de Comptabilité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Robert DESCARGUES, Président de l'Association Française de Comptabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Luc MONTERET, Président de l'Institut des Diplômés Experts-Comptables en Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Evelyne LANDE, Professeur à l'IAE de Poitiers